

# Une solution innovante pour les TPE

OPTION

## Cagnotte entreprise Viv'ARTI

Dossier de souscription



*"Tous les avantages  
pour vivre votre métier  
avec passion."*



# L'option CAGNOTTE ENTREPRISE

---



Un outil de gestion simple, ajustable à chaque budget, sans charges sociales pour l'entreprise et une liberté dans le choix des avantages, côté salarié.

Une option proposée uniquement aux entreprises adhérentes au Comité Viv'ARTI Bretagne.

---

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance et de l'intérêt que vous accordez à Viv'ARTI Bretagne

Vous trouverez ci-joints les documents nécessaires à la souscription de votre option CAGNOTTE ENTREPRISE.

Si vous avez opté pour la souscription en ligne, vous n'avez rien à nous renvoyer.

Sinon, il ne vous reste plus qu'à compléter ces documents et nous les renvoyer par courrier à :

Viv'ARTI, 17 rue des Mesliers, 35577 CESSON-SEVIGNE

Une fois vos documents reçus par Viv'ARTI, vous recevrez une notification par email.

Notre équipe se tient bien sûr à votre disposition par téléphone afin de vous accompagner dans votre souscription à la cagnotte entreprise, ainsi que pendant toute l'année au 06.72.54.42.16 ou par email [contact@vivarti-bretagne.org](mailto:contact@vivarti-bretagne.org)

Le Président Viv'ARTI Bretagne

#### **Votre dossier doit comporter :**

- Votre bulletin de souscription à l'option "cagnotte entreprise" signé.**
- Le chèque correspondant à votre versement initial, à l'ordre de Viv'ARTI ou le justificatif du virement effectué sur le compte bancaire de l'association dédié à la cagnotte entreprise (IBAN : FR76 1558 9351 1301 5921 2204 195).**

# Souscripteur

OPTION cagnotte entreprise

**ENTREPRISE /  
STRUCTURE :**

.....  
.....  
.....

METTRE A JOUR LA LISTE DES BENEFICIAIRES de  
Viv'ARTI (si ce n'est pas déjà fait )

Déclarez des changements (salariés partis en  
cours d'année, nouveaux recrutements) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**EFFECTIF :**

concerné par la cagnotte entreprise

.....

Règles URSSAF à respecter :

*« Les prestations doivent bénéficier à l'ensemble des salariés, sans discrimination entre eux dans l'attribution des avantages : pas de distinction liée à des critères d'ordre professionnel, notamment au contrat de travail (CDI/CDD), à la catégorie professionnelle, au temps de travail (temps plein/temps partiel), à la présence effective. Ce bénéfice peut être réservé aux salariés ayant une ancienneté, dans la limite de six mois. Une modulation du montant de l'avantage est possible, selon des critères sociaux objectifs et prédéterminés (quotient familial / revenu fiscal de référence), connus de tous au sein de l'entreprise et fixés par les accords et conventions collectives. Important : la modulation ne doit pas conduire à priver certains salariés du bénéfice de l'avantage. »*

**Je soussigné M./MME ..... , représentant de .....  
souscrire à l'option CAGNOTTE ENTREPRISE.**

**date .././....**

# Montant de la souscription

01

PAR L'EMPLOYEUR

## Déterminer la somme d'argent versée sur la cagnotte, qui sera distribuée aux salariés

- Montant ajustable au budget
- Fixé par l'employeur
- Pas de minimum
- En un seul versement annuel ou en plusieurs versements



Pas d'obligation de mise en place de la cagnotte entreprise chaque année par l'employeur.

SAUF si la pratique finit par devenir générale (bénéficie à tous les salariés, ou à une catégorie de salariés), constante (versements pendant 3 années consécutives) et fixe (même montant ou mêmes modalités de calcul d'attribution)

= USAGE D'ENTREPRISE : A force d'être répétée, la pratique de la cagnotte entreprise devient un usage et finit par devenir obligatoire.

---

## Montant total du versement initial =

..... €

---

Je répartis mon versement initial comme suit :

..... € par salarié

J'opte pour un règlement

par cheque

par prélèvement sur mon compte bancaire de l'association dédié à la cagnotte entreprise (IBAN : FR76 1558 9351 1301 5921 2204 195)\_joindre un justificatif du virement

# Choix des avantages

Activités financées par votre cagnotte entreprise

02

PAR L'EMPLOYEUR

## Sélectionner les activités

extra-professionnelles, sociales ou culturelles auxquelles l'entreprise souhaite apporter sa participation financière (et qui sont exonérées de cotisations et contributions sociales)

### BONS/CHEQUES/TITRES remis aux salariés

- BONS D'ACHAT/CADEAUX pour NAISSANCE/ADOPTION
- BONS D'ACHAT/CADEAUX pour MARIAGE/PACS
- BONS D'ACHAT/CADEAUX pour DEPART EN RETRAITE
- BONS D'ACHAT/CADEAUX pour FETE DES MERES/FETE DES PERES
- BONS D'ACHAT/CADEAUX pour SAINTE-CATHERINE/SAINTE-NICOLAS
- BONS D'ACHAT/CADEAUX pour NOEL DES SALARIES
- BONS D'ACHAT/CADEAUX pour NOEL DES ENFANTS
- BONS D'ACHAT/CADEAUX pour RENTREE SCOLAIRE
  
- CHEQUES-LIRE, DISQUES OU CHEQUE CULTURE
  
- AIDE FINANCIERE POUR LES SERVICES A LA PERSONNE ET GARDES D'ENFANT - CESU

## REMBOURSEMENTS directs aux salariés

- SPECTACLES Participation sur les billets d'entrée de spectacles (liste exhaustive éditée par l'Urssaf : places de théâtres, représentations lyriques ou chorégraphiques, concerts symphoniques, orchestres, music-hall, cirques, places de cinéma, billets d'accès aux musées, monuments historiques)
- SPORTS Remboursement de sommes payées par le salarié pour la pratique d'activités sportives (après déduction faite du bon sport/loisirs Viv'ARTI de 15€)
- VACANCES/VOYAGES Participation pour le départ en vacances des salariés (sous réserve de justificatif des dépenses pour des locations ou voyages touristiques auprès de l'un des deux partenaires LOISIRS TOURISME BRETAGNE ou CEZAM)
- COLONIES DE VACANCES (CLASSE VERTE/CLASSE NEIGE/COURT SEJOUR LINGUISTIQUE) Participation au financement, sur justificatif fournis par le salarié
- MEDAILLE DU TRAVAIL Prime (inférieure ou égale au salaire mensuel du salarié).

---

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES  
à nous transmettre :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# Contactez - nous

17 rue des Mesliers  
355777 Cesson-Sévigné  
06-72-54-42-16  
[www.vivarti-bretagne.org](http://www.vivarti-bretagne.org)